

Etats financiers annuels de SICAV

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **05 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN DE LA SOCIETE
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	2 721 678,512	1 876 543,111
	a- Actions et droits rattachés		2 721 678,512	1 876 543,111
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	696 278,043	492 560,753
	a- Placements monétaires		196 365,064	196 776,032
	b- Disponibilités		499 912,979	295 784,721
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		3 417 956,555	2 369 103,864
	<u>PASSIF</u>		<u>31 553,820</u>	<u>30 384,123</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	10 147,011	12 968,692
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	21 406,809	17 415,431
	<u>ACTIF NET</u>		<u>3 386 402,735</u>	<u>2 338 719,741</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	3 363 706,099	2 334 307,992
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>22 696,636</u>	<u>4 411,749</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,019	-6 742,962
	b- Sommes distribuables de l'exercice		22 694,617	11 154,711
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 417 956,555	2 369 103,864

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u> Dividendes	3.1	<u>70 904,990</u> 70 904,990	<u>63 752,295</u> 63 752,295
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>8 508,376</u>	<u>6 784,920</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>79 413,366</u>	<u>70 537,215</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-39 082,948</u>	<u>-32 398,784</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>40 330,418</u>	<u>38 138,431</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-32 138,685	-24 808,233
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>8 191,733</u>	<u>13 330,198</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		14 502,884	-2 175,487
	<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>22 694,617</u>	<u>11 154,711</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-14 502,884	2 175,487
	<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-145 026,396	-148 899,785
	<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		283 190,487	-5 199,146
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-14 009,781	-8 155,767
	<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>132 346,043</u>	<u>-148 924,500</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE**Arrêté au 31/12/2014 en (DT)**

Libellé	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>132 346,043</u>	<u>-148 924,500</u>
a- Résultat d'exploitation	8 191,733	13 330,198
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-145 026,396	-148 899,785
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	283 190,487	-5 199,146
d- Frais de négociation de titres	-14 009,781	-8 155,767
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-4 391,082</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>919 728,033</u>	<u>546 405,613</u>
a- Souscriptions	2 245 711,692	928 768,632
- Capital	2 316 200,000	914 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-82 752,180	20 735,709
- Régularisation des sommes distribuables	12 263,872	-6 067,077
b- Rachats	1 325 983,659	382 363,019
- Capital	1 329 100,000	375 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-895,977	9 588,015
- Régularisation des sommes distribuables	-2 220,364	-2 424,996
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 047 682,994	397 481,113
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	2 338 719,741	1 941 238,628
b- En fin de l'exercice	3 386 402,735	2 338 719,741
<u>AN5- Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	24 777	19 388
b- En fin de l'exercice	34 648	24 777
VALEUR LIQUIDATIVE	97,737	94,390
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	3,73%	-5,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2014 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>2 771 298,066</u>	<u>2 721 678,512</u>	<u>79,63%</u>
ADWYA	20 750	145 869,300	169 589,750	4,96%
ARTES	20 000	149 726,369	160 020,000	4,68%
ASSAD	15 500	114 231,590	124 201,500	3,63%
BIAT	3 500	219 303,787	275 642,500	8,06%
CARTHAGE CEMENT	130 000	403 527,940	315 510,000	9,23%
CELLCOM	16 310	127 478,567	132 828,640	3,89%
LANDOR	19 000	132 365,333	102 220,000	2,99%
MONOPRIX	11 500	222 026,231	252 241,000	7,38%
OTH	18 370	127 009,000	132 355,850	3,87%
SIMPAR	2 500	124 849,334	140 372,500	4,11%
SIMPAR NG14	224	11 310,000	11 401,600	0,33%
SOTIPAPIER	33 000	192 788,600	162 888,000	4,77%
SOTRAPIL	17 178	150 854,116	152 094,012	4,45%
SOTUVER	29 716	168 284,164	156 306,160	4,57%
TAWASOL	175 000	172 292,280	130 375,000	3,81%
TPR	24 000	110 782,475	103 632,000	3,03%
TUNIS RE	20 000	198 598,980	200 000,000	5,85%
TOTAL		<u>2 771 298,066</u>	<u>2 721 678,512</u>	<u>79,63%</u>

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
<u>Actions</u>	<u>503 324</u>	<u>2 390 295,870</u>
ADWYA	20 750	145 869,300
ARTES	1 400	10 225,740
ASSAD	15 500	114 231,590
BIAT	2 250	158 221,000
BT	2 500	24 000,000
CARTHAGE CEMENT	110 000	328 637,240
CELLCOM	25 494	199 161,910
LANDOR	26 264	182 970,690
MONOPRIX	6 000	138 526,950

OTH	18 370	127 009,000
POULINA GP HOLD	5 000	26 000,000
SIMPAR	2 500	137 351,500
SOTIPAPIER	34 205	198 813,600
SOTRAPIL	9 605	87 025,570
SOTUVER	18 986	98 910,520
TAWASOL	175 000	172 292,280
TPR	9 500	42 450,000
TUNIS RE	20 000	198 598,980
Obligations des sociétés	0	0,000
	0	0,000
OPCVM	2 200	227 867,200
ALYSSA	2 200	227 867,200
BTA	0	0,000
	0	0,000
TOTAL	505 524	2 618 163,070

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
<u>Actions</u>	158 648	1 400 134.073	1 690 973.960	290 839.887
ARTES	4 500	33 688.433	35 100.000	1 411.567
ATTIJARIBANK	8 900	129 157.178	199 434.720	70 277.542
BIAT	1 250	68 635.341	82 364.000	13 728.659
BT	22 500	127 322.203	218 280.560	90958.357
CARTHAGE CEMENT	34 000	119 549.198	111 900.000	-7 649.198
CELLCOM	9 184	71 683.343	78 484.780	6 801.437
LANDOR	7 264	50 605.357	50 129.160	-476.197
MONOPRIX	2 643	48 410.328	64 958.550	16 548.222
POULINAGPHOLD	19 000	116 983.667	100 545.270	-16 438.397
SFBT	12 495	170 699.350	251 325.430	80 626.080
SIMPAR	500	31 262.166	32 500.000	1 237.834
SOTRAPIL	2 427	29 918.324	30 620.530	702.206
SOTUVER	8 770	65 634.946	62 809.540	-2 825.406
STAR	750	99 200.775	108 293.210	9 092.435
TLS	4 545	94 199.800	97 285.920	3 086.120
TPR	3 715	17 148.202	15 707.360	-1 440.842
ADWYA	15 000	120 010.462	142 064.880	22 054.418
SOTIPAPIER	1 205	6 025.000	9 170.050	3 145.050

<u>Obligations des sociétés</u>	0	0.000	0.000	0.000
	0	0.000	0.000	0.000
<u>OPCVM</u>	2 200	227 867.200	220217.800	-7 649.400
ALYSSA	2 200	227 867.200	220217.800	-7 649.400
<u>BTA</u>	0	0.000	0.000	0.000
	0	0.000	0.000	0.000
TOTAL	160 848	1 628 001.273	1 911 191.760	283 190.487

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>Revenus des Actions</u>	<u>63 145,590</u>	<u>59 927,600</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>7 759,400</u>	<u>3 824,695</u>
TOTAL	70 904,990	63 752,295

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 696 278,043 dinars et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	196 365,064	196 776,032
Disponibilités		499 912,979	295 784,721
Total		696 278,043	492 560,753

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	200	11/03/14	190 441,730	196 365,064	5,75%
Total placement BTCT			190 441,730	196 365,064	5,75%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des bons de trésor à court terme	7 457,809	6 784,920
Intérêts des certificats de dépôt	1 050,567	0,000
TOTAL	8 508,376	6 784,920

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>10 147,011</u>	<u>12 968,692</u>
	Frais de gestionnaire	2 900,449	1 262,509
	Frais de dépositaire	722,844	1 189,991
	Frais des distributeurs	6 523,718	10 516,192

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>21 406,809</u>	<u>17 415,431</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	270,605	198,852
	Abonnement linéaire des charges à payer sur exercice en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	21 136,204	17 216,579

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	2 477 700
* Nombre de titres	24 777
* Nombre d'actionnaires	72
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	2 316 200
* Nombre de titres émis	23 162
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	1 329 100
* Nombre de titres rachetés	13 291
<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	3 464 800
* Nombre de titres	34 648
* Nombre d'actionnaires	140

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 1 047 682,994 dinars. Le nombre de titres d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2014 est de 34 648 contre 24 777 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2013</u>	<u>2 334 307,992</u>	<u>2 334 307,992</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>2 316 200,000</u>	<u>2 316 200,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-1 329 100,000</u>	<u>-1 329 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>42 298,107</u>	<u>64 994,743</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres.	-145 026,396	-145 026,396
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	283 190,487	283 190,487
- Frais de négociation de titres	-14 009,781	-14 009,781
- Régularisation sommes non distribuables	-81 856,203	-81 856,203
- Sommes distribuables		22 696,636
<u>Capital de l'exercice au 31/12/2014</u>	<u>3 363 706,099</u>	<u>3 386 402,735</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 22 696,636 dinars contre 4 411,749 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables exercices antérieurs	2,019	-6 742,962
Résultat d'exploitation	8 191,733	13 330,198
Régularisation du résultat d'exploitation	14 502,884	-2 175,487
Total	22 696,636	4 411,749

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
CH 1 Charges de gestion des placements	39 082,948	32 398,784
Rémunération du gestionnaire	11 166,553	9 256,794
Rémunération du dépositaire	2 791,649	2 314,213
Rémunération des distributeurs	25 124,746	20 827,777

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
CH 2 Autres charges	32 138,685	24 808,233
Redevance CMF	2 791,649	2 314,213
Services bancaires et assimilés	1 490,236	1 581,019
Charges diverses	0,000	1,056
Abonnement des charges budgétisées	27 856,800	20 911,945

- Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

Etat des Charges Budgétisées
Pour l'exercice 2014

<u>Libellé</u>	<u>Budget</u> <u>2014</u>	<u>Budget</u> <u>2013</u>
Taxes	352,399	2 086,929
Frais bancaires	92,000	80,240
Publication BO CMF	753,200	653,700
Honoraires CAC	6 720,000	6 721,900
Frais AGO et publications	3 920,366	2 369,176
Jetons de Présence	12 000,000	9 000,000
Alpha mena	2 000,000	0,000
Autres	2 018,835	0,000
<u>TOTAL</u>	<u>27 856,800</u>	<u>20 911,945</u>

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5.Données par action et ratios pertinents :

Données par actions et ratios pertinents

Arrêté le 31/12/2014 (en DT)

Données par action	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	2,292	2,847	2,729	2,704	2,142
Charges de gestion des placements	-1,128	-1,308	-1,772	-1,468	-1,264
Revenu net des placements	1,164	1,539	0,957	1,236	0,877
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,928	-1,001	-1,336	-0,901	-0,836
Résultat d'exploitation	0,236	0,538	-0,379	0,335	0,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0,419	-0,088	0,106	-0,003	0,074
Somme distribuables de l'exercice	0,655	0,450	-0,273	0,332	0,115
				0,125	0,115
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-4,186	-6,010	-28,690	-12,31	6,379
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	8,173	-0,210	26,932	5,707	1,423
Frais de négociation de titres	-0,404	-0,329	-0,31	-0,125	-0,064
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	3,583	-6,549	-2,069	-6,729	7,738
Résultat net de l'exercice	3,820	-6,011	-2,448	-6,394	7,779
				8,478	7,779
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	3,583	-6,549	-2,069	-6,729	7,738
Régularisation du résultat non distribuables	-0,714	0,363	-2,049	-0,583	-2,599
Sommes non distribuables de l'exercice	2,869	-6,186	-4,118	-6,146	5,139
Distribution de dividende	0,178	0,000	0,331	0,115	0,034
Valeur liquidative	97,737	94,39	100,125	104,847	110,775
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,39%
Autres charges/actif net moyen	1,15%	1,07%	1,06%	0,86%	0,92%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,29%	0,58%	-0,30%	0,32%	0,13%
Actif net moyen	2 793 425,266	2 314 962,956	2 454 858,243	3 001 251,938	2 842 944,65

Nombre d'actions au 31/12	34 648	24 777	19 388	28 619	31 189
---------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3 417 957 dinars et un bénéfice net de la période de 132 346 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UBCI UNIVERS ACTION SICAV » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 18 Mars 2015

Le commissaire aux comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2014.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2014, les commissions s'élèvent à 2 791,649 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2014 à 11 166,553 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2014, ces commissions s'élèvent à 25 124,746 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 18 Mars 2015

Le commissaire aux comtes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF